



## BULLETIN MUNICIPAL de SAINT –MARTIN –LE—VIEIL



### Le mot du Maire

Cet été 2019 s'est achevé et j'espère que chacun de vous aura pu profiter des plaisirs de la belle saison malgré quelques lourdes journées de canicule et surtout une sécheresse très sévère qui nous a conduit à prendre des dispositions restrictives en ce qui concerne la consommation d'eau. Aujourd'hui, Il faudrait être particulièrement aveugle pour ne pas se rendre compte des modifications climatiques qui affectent, en premier, l'activité agricole. Cela dit, les vendanges sont en voie d'achèvement et certains ont commencé les labours d'automne.

La douceur revenue, la rentrée a vu la reprise des activités de nos associations : les clubs cuisine, gym, belote, tandis que la traditionnelle fête des enfants au début de septembre a obtenu un franc succès ainsi que le goûter musical du « Bel Age ».

Concernant l'amélioration de notre cadre de vie, vous avez pu suivre l'avancement des travaux qui vont amener la fibre optique au village. Durant l'automne, la fibre sera à Saint Martin et vous serez contactés par les différents opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free) qui vous proposeront, si vous le souhaitez, d'installer la fibre à l'intérieur de votre maison par l'intermédiaire d'une box. Vous aurez le choix entre les différentes offres. Par ailleurs, notre salle des fêtes qui a bien rempli son rôle, en accueillant depuis plus de soixante ans les festivités de Saint Martin et des villages environnants, a besoin de sérieux travaux pour satisfaire aux besoins des habitants et répondre aussi aux normes de sécurité, d'hygiène et d'isolation thermique. A cet effet, plusieurs réunions ont eu lieu avec les associations pour étudier les avant-projets. D'ores et déjà, des travaux *a minima* ont été effectués pour doter la salle de toilettes décentes.

1 - Le mot du maire

2 - 3 Actualités de la commune

4 - Brèves

Enfin, comme tout un chacun, vous avez dû être importunés par des appels téléphoniques intempestifs vous proposant l'isolation des vos caves et greniers pour 1 euro. En fait, il s'agit de vraies mesures imposées par le gouvernement aux fournisseurs d'énergie pour augmenter l'isolation de l'habitat et faire des économies d'énergie.

Vous aurez remarqué sans doute que dans notre village plusieurs maisons sont en cours de rénovation tandis que les premiers coups de pioche ont été donnés dans le nouveau lotissement « L'Alouette » chemin de Carcassonne. Nous nous réjouissons de l'attractivité de notre village et nous souhaitons la bienvenue aux futurs Saint Martinols. Nous avons mis à leur disposition un petit *vade-mecum* avec les informations essentielles. Pour préserver cette qualité de vie qui fait le charme de notre village il ne nous paraît pas inutile de rappeler quelques principes élémentaires qui facilitent grandement la vie collective. Le nombre de places de stationnement dans le village dépasse largement le nombre de véhicules. Il y va de l'intérêt de chacun pour que les véhicules de secours puissent s'engager 24H sur 24 dans les rues étroites du village. Alors, un peu de bon sens et de bonne volonté !

Le village n'est pas avare de festivités mais soyons vigilants à éviter le tapage nocturne. Saint Martin se développe à son rythme, beaucoup d'efforts sont faits par les élus et les employés communaux avec l'appui des associations pour qu'il soit accueillant. Il doit le rester.

## LA COMMUNE

### Les vœux de la mairie

Les vœux, exprimés par Max Koenig devant une assemblée attentive, des élus venus d'autres communes ainsi que des représentants de la Gendarmerie et de la Marine, reflétaient cette année les événements récents que la France avait connus : inondations, troubles, incertitude....et faisait le bilan de l'année écoulée : travaux, acquisitions et projets en cours ou à venir. Notre président de l'Agglo, Régis Banquet, à son tour faisait le point et s'est inscrit dans une dynamique future dans laquelle l'Agglo a tout sa part. Le pot de l'amitié a permis aussi des contacts avec les nouveaux arrivants dans la commune et des échanges avec le président sur des sujets plus particuliers.



### A propos de la salle des fêtes.

Suite aux différentes remarques exposées par les associations, en particulier lors de la séance du 12 avril 2019, concernant les améliorations à apporter au bâtiment de la salle des fêtes, la mairie a rappelé à ses interlocuteurs que la salle des fêtes avait été mise hors d'eau grâce au nouveau toit. Concernant les améliorations demandées et après concertation avec les différentes associations, le Maire a convoqué les présidents d'associations le 16 juillet : un premier projet a été présenté par l'architecte; un second projet sera discuté prochainement.

### Cahier de doléances

Suite au grand débat il avait été demandé aux mairies d'ouvrir un « cahier de doléances » apte à recevoir les remarques ou les observations de tout citoyen. Ce cahier a été, bien entendu, ouvert et a reçu des interventions qui ont été ensuite adressées à la Préfecture.

### Le 14 juillet 2019

Cette année encore la population de Saint Martin le Vieil se trouvait rassemblée autour du monument aux Morts pour la cérémonie de la fête nationale. Entouré des drapeaux, le maire, Max Koenig, rappelait la devise inscrite au fronton des mairies de France qui prenait une signification toute particulière aujourd'hui en ces temps de troubles dus au terrorisme et à une agitation sociale active. La cérémonie se terminait à l'ombre de la place de la mairie avec un pot convivial.

*Notons que la célébration du 14 juillet en tant que fête nationale est due à l'initiative de la loi Raspail de 1880, non pas tant en référence à la prise de la Bastille du 14 juillet 1789 mais à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, événement jugé moins "sanglant" .*



### L'isolation des habitations à 1€

Nous vous avons informé par le biais d'un document déposé dans votre boîte aux lettres de la possibilité d'isoler votre maison pour 1€. Ce processus est légal et peut vous être profitable. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès d'organismes tels que l'ADEME (tél: 05 62 24 35 36) qui vous dirigera vers des entreprises agréées, ce qui assure la fiabilité du système, et donc évite toutes arnaques éventuelles.

### Evacuation des déchets

Dans le village il existe deux types de containers : un qui reçoit les ordures ménagères à condition qu'elles soient enfermées dans un sac plastique noir et un autre, de couleur jaune, qui reçoit cartons, papiers et plastiques.

Tout autre déchet est à transporter à la déchetterie la Dominique à Alzonne. Tout dépôt sauvage, même auprès des containers, constitue une infraction.

## Dernières nouvelles de la sécheresse

Dernière minute: notre commune est passée du niveau «alerte» sécheresse à «alerte renforcée».

Consulter le panneau d'affichage de la mairie ou le site pour de plus amples informations.

## La maison « Jalade »

Ce bâtiment, situé près de la Cajorque, a fait l'objet d'un achat par la Mairie, moyennant la somme de 8.000 euros. Cette maison est importante pour l'histoire de notre village: en effet, à l'arrière de cette habitation se trouve un « cruzel » qui communiquait avec l'entrée de la barbacane de l'ancien château. L'intérêt de ce passage réside aussi dans une magnifique voûte marquant cette entrée.

L'achat effectué, il convenait d'assurer la protection de l'édifice en particulier par la mise en place d'un toit. Ce fut fait grâce à l'entreprise Denuc, dès le mois de janvier. Coût : 13.000 euros.

## La fête des enfants

Cette année encore, et par une température agréable, s'est déroulée cette manifestation appréciée par les enfants à la ronde. Jeux traditionnels ou pas, aquatoboggan, lutte sumo ou atelier de maquillage ont vu défiler des enfants infatigables jusqu'au lâcher de ballons toujours aussi spectaculaire !! La buvette et les ateliers "crêpes" et "barbe à papa" ont permis de "tenir" jusqu'au soir où des jambons qui avaient tourné sur une broche pendant cinq heures allaient enfin arriver dans les assiettes de convives conquis! Puis le DJ permettait à ces mêmes convives de continuer la fête des "grands" enfants.



## 13 ème Colloque international.

Dans le contexte de ce 13 ème colloque intitulé « Archéologie des Carrières » le village a connu du 31 mai au 2 juin une effervescence remarquable tant au plan intellectuel que logistique: sous la présidence de Denis Montagne, inspecteur des Carrières, nous avons eu, entre autre, de remarquables témoignages dont celui de Marc Viré qui nous a relaté son intervention suite à l'incendie de Notre Dame de Paris. Le colloque s'est terminé par un repas qui rassemblé intervenants bénévoles et membres de l'association en se donnant rendez-vous pour un 14 ème colloque au moins aussi passionnant.



## Le goûter du Bel Age

En ce lundi 16 septembre il y avait foule à la Salle des Fêtes le long des tables bien dressées! 15 heures: le brouhaha a cessé et Raymonde après une courte allocution annonce la vedette du jour: Laurent Soffiati. Nous avons déjà écouté ce chanteur à la voix chaude dont les chansons sixtées sont dans toutes les mémoires. Cet après midi fut un retour aux jeunes années pour la plupart des personnes quand Alain Barrière, Brel, Aznavour, Bécaud résonnaient de paroles jamais oubliées...Gros succès pour Laurent! Le goûter suivait ce moment d'émotions et terminait un après midi festif bien réussi.



## Brèves

### Décès.

Henriette **Jalbaud**, 86 ans, le jeudi 27 décembre 2018.

Louis Ferdinand **Brieu**, 97 ans, le 23 janvier 2019.

Jeanne **Eloff**, 104 ans, le 6 mars 2019.

Patrick **Cazimir**, le 3 juillet 2019, 57 ans non domicilié dans la commune.

### Naissance.

Sarah Leydier née le 7 juillet 2019 fille de Marcel Leydier, domicilié rue du Château Fort.

### Mariages.

Adrien Koenig, fils de notre maire et Laetitia Guillemot se sont mariés le 29 juin 2019 en la commune de Saint Martin Le Vieil.

Gilles, Glaude et Pierre Gineste se sont mariés le 24 août 2019 en la mairie de Saint Martin Le Vieil.

### Nouveaux arrivants

David Elandaloussi et Marjorie Boyer se sont installés 22, Rue du Château Fort .

Yannick Leroux, Eve et leurs deux enfants , 8 chemin de Carcassonne

Sabrina Dib 13, Grand Rue

Didier et Lydie Tétard à la Combette

Pierre et Véronique Riols au 4 de la Côte Pavée, après deux années d'efforts intenses pour valoriser cette ancienne habitation de la famille Delpoux

Nous leur souhaitons la BIENVENUE !

### Recensement 2020

A compter du 16 juillet 2019 jusqu'en Février 2020 le coordinateur communal est chargé de ce recensement. Le recenseur passera dans chaque foyer en vue de remplir avec vous le questionnaire par internet ou éventuellement par papier. Dors et déjà vous pouvez obtenir tout renseignements utiles sur le site:

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### Où est passé Bareil ?

Suite à une décision unilatérale de Patrick Bareil, le camion frigorifique qui venait livrer sa marchandise le vendredi soir avec l'aide de Claude, à cessé toute activité au grand dam de la population de la commune mais aussi de celles de Raissac et Cenne-Monestiés. Des reproches ont été portés à la connaissance de Patrick y compris par le Maire. La réponse a été que le camion revenait trop cher. Par contre il a proposé un transport à la demande via la boutique qui s'est avéré inopérant.

### Le Tracteur

Dans un souci d'efficacité et compte tenu du mauvais état du précédent, il a été décidé d'acquérir un nouveau tracteur. Ce dernier, qui aura couté 30 000 euros, est doté d'un moteur de 90 chevaux offrant la capacité dans les mains de Benoit, de répondre aux différentes activités : entretien, coupe, transport etc.

### RAPPELS des obligations de la vie en société.

En simplifiant on dira que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle d'autrui et que les rapports entre voisins devraient refléter ce bon sens. La loi prévoit des sanctions en cas de «troubles à la tranquillité du voisinage». Ainsi l'article R .1334-31 du Code de Santé Publique dont un extrait indique les horaires pendant lesquels le bruit est autorisé : 8h30 à 12h, 14h30 à 19h30 en semaine ; 9h à 12h : 15h à 19h le samedi et 10h à 12h le dimanche et jours fériés (y compris outils de jardinage). Le tapage nocturne est défini quant à lui comme des bruits nocturnes qui troublent la tranquillité des tiers et réprimé en application du R.623-2 du code pénal. Ces bruits peuvent être provoqués par : Une personne (cris, chants), par une chose (télévision, chaîne hi-fi), par un animal (abolements) ... se produisant entre 22h et 7h du matin. En cas de litiges il faut essayer de le régler au mieux par le dialogue et la compréhension. Un conciliateur peut éventuellement être sollicité par les parties en vue de la résolution du problème.

### RAPPELS.

Heures ouverture Mairie : Lundi et mercredi : 09- 12h30  
13h30- 16 h et Vendredi : 09- 12h30.

Poubelles : relève des containers : lundi, mercredi, vendredi.

Eau-Assainissement : SUEZ numéro d'urgence 24x24 :  
09.77.401.141

Déchèterie : Alzonne lieu-dit « la Dominique » du lundi au samedi 09-12h 14-18h.

Rappel: il est possible de consulter l'actualité de la commune sur le site internet [www.saintmartinlevieil.fr](http://www.saintmartinlevieil.fr)

Pour recevoir la version numérisée du bulletin, envoyer un mail à : [st-martin-le-vieil@wanadoo.fr](mailto:st-martin-le-vieil@wanadoo.fr)